

Nanterre, le

Caisse
d'allocations
familiales
des Hauts-de-Seine

Pour nous écrire :
CAF DES HAUTS DE SEINE
92847 RUEIL MALMAISON
CEDEX

Rendez-vous à prendre
sur le : www.caf.fr,
rubrique Contacter ma
Caf ou ☎ 0810 25 92 10
(0,06€/min + prix appel)



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
des Hauts-
de-Seine

Certifiée Iso 9001 : 2015
Labellisée Marianne



Objet : Mise en place d'un nouveau service automatisé pour le versement du Cmg

Madame, Monsieur,

La Caisse d'allocations familiales (Caf) vous propose un nouveau service concernant le complément de libre choix du mode de garde (Cmg) de la prestation d'accueil du jeune enfant.

Celui-ci vous permet de donner mandat à l'établissement accueillant votre enfant pour qu'il télé-déclare sur une plateforme web sécurisée de l'Etat, les données mensuelles relatives à l'accueil de votre enfant (nom de(s) enfant(s) concerné(s), nombre d'heures, montant facturé). Ces données seront récupérées par la Caf qui procédera au traitement de votre droit au Cmg.

Vous retrouverez toutes les informations sur caf.fr > Rubrique Mon Compte.

Ce nouveau service sécurisé simplifie vos démarches administratives. Vous n'aurez plus à renvoyer mensuellement l'attestation de Cmg structure que vous faisiez remplir et tamponner par l'établissement accueillant votre enfant.

Attention, toutefois, la demande initiale de Cmg structure doit se faire directement auprès de votre Caf.

Si vous ne souhaitez pas adhérer à la procédure de mandat mise en place, l'ancien système perdure : dans ce cas, vous recevrez par courrier postal l'attestation Cmg mensuelle de la Caf, à faire remplir par votre structure d'accueil et à renvoyer à la Caf.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.


Caroline GUGENHEIM
Le Directeur